

Éditorial

« Après 12 années passées au sein du comité syndical du SMIRTOM du Vexin puis comme Vice-Président, j'ai accédé à la présidence en septembre 2020. Avec les 3 Vice-Présidents élus à mes côtés, j'ai à cœur de poursuivre les projets déjà engagés et de faire évoluer le syndicat pour répondre aux enjeux à venir.

Le SMIRTOM du Vexin doit continuer ses actions concernant la Recommandation R437, cela concerne notamment la conteneurisation de tous les déchets présentés lors des collectes ordures ménagères, emballages et verre. Le premier semestre 2021 va permettre de finaliser la distribution des bacs de collecte : à compter du 1er juillet, seuls les déchets conformes et présentés en bacs seront collectés.

La réglementation impose la prise en charge de déchets de plus en plus variés. Les déchèteries sont au centre de ce dispositif. C'est pourquoi le SMIRTOM du Vexin déplace et modernise la déchèterie de Vigny. Ce projet a été initié lors de la précédente mandature. Les travaux ont débuté en janvier 2021 avec une inauguration prévue en fin d'année 2021. Le détail de ce projet vous sera donné dans une prochaine Feuille du Tri.

En attendant, l'ouverture de ce nouvel équipement, nous vous rappelons en page 2 les modalités d'accès sur les 3 déchèteries du syndicat : Magny-en-Vexin, Marines et Vigny.

Enfin, la nouvelle équipe en place souhaite faire de la réduction des déchets (page 4) l'une des priorités du syndicat. Nous vous communiquerons régulièrement les bonnes pratiques à mettre en place pour diminuer vos ordures ménagères : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Il s'agit d'agir pour la préservation de l'environnement et pour l'avenir des générations futures.

Je sais qu'ensemble, nous mènerons à bien les projets du SMIRTOM du Vexin. »



Brahim MOHA

Président du SMIRTOM du Vexin
Maire d'Épiais-Rhus
(CC Sausseron Impressionnistes)



Frédérique CAMBOURIEUX

Vice-Présidente
en charge du développement
éco-responsable
Maire d'Amenecourt
(CC Vexin Val de Seine)



Alain MATÉOS

Vice-Président
en charge de la collecte
Maire de Montgeroult
(CC Vexin Centre)



Guy PARIS

Vice-Président
en charge des déchèteries
Maire de Sagy
(CC Vexin Centre)



**À partir du 1er juillet 2021,
seuls les bacs fournis
par le SMIRTOM du Vexin
seront collectés.**

**Toutes les informations
en page 3**

ILLIWAP : les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

Cette application d'information à télécharger sur votre smartphone (système compatible Android et iOS) vous permettra de recevoir en temps réel les informations du SMIRTOM du Vexin.

C'est entièrement gratuit, sans publicité et avec le respect de la vie privée.

Comment faire pour s'inscrire ?

1^{ère} étape : Télécharger l'application ILLIWAP sur Google Play (Android) ou sur App Store (iPhone)

2^{ème} étape : S'abonner aux informations de notre syndicat en entrant manuellement « SMIRTOM du Vexin » dans la barre de recherche de l'application



SMIRTOM du Vexin
@smirtom-du-vexin

Pour suivre les informations concernant le service de collecte des déchets en porte à porte



Déchèterie Magny en Vexin
@smirtom-du-vexin:Dcht-Magny



Déchèterie Marines
@smirtom-du-vexin:Dcht-Marines



Déchèterie Vigny
@smirtom-du-vexin:Dcht-Vigny

Pour les usagers sectorisés sur l'une des 3 déchèteries du syndicat, abonnez-vous au compte de votre déchèterie et recevez les informations spécifiques à votre déchèterie

3^{ème} étape : Recevez directement sur votre smartphone les informations du SMIRTOM du Vexin

Dès qu'un message est diffusé, une icône représentant un petit « porc épïc vert » apparaît. Il suffit de cliquer dessus pour le lire. Toutes les informations continuent à être diffusées sur notre site internet et via les newsletters (inscription via notre site internet)

Déchèteries de Magny-en-Vexin, Marines et Vigny

Horaires d'ouverture :

HORAIRES D'HIVER : DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

HORAIRES D'ÉTÉ : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

Une dérogation jusqu'à 3m³ par semaine peut vous être accordée à titre d'exception (travaux, déménagement...)

en contactant le **SMIRTOM du Vexin**

au minimum une semaine à l'avance au 01 34 66 18 40



Dernier accès aux quais de déchargement 15 minutes avant la fermeture
Les apports **sont limités à 1m³ par semaine**



Le SMIRTOM du Vexin pourra être amené à modifier les horaires de ses déchèteries en fonction de l'évolution du couvre-feu.

Les déchèteries vous permettent d'optimiser la gestion de vos déchets : chaque déchet est orienté vers une filière spécifique afin d'être valorisé ou traité dans le respect de l'Environnement.

Le SMIRTOM du Vexin veille à améliorer régulièrement ses 3 déchèteries : sécurisation des déchèteries de Magny-en-Vexin et de Marines et, fin 2021, ouverture de la nouvelle déchèterie de Vigny.



Guy PARIS

Vice-Président en charge des déchèteries



À partir du 1er juillet 2021, les déchets posés à terre ou dans d'autres contenants que les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin ne seront plus collectés



Tous les déchets, quel que soit le flux, doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin en respectant les consignes de tri :

	 RESTES DE REPAS, COUCHES	 EMBALLAGES PRODUITS LAITIERS	> Les déchets sanitaires doivent être déposés dans un sac fermé puis jetés dans le bac ordures ménagères  DÉCHETS SANITAIRES (MASQUES, GANTS...)	
	 FILMS ET SACS EN PLASTIQUE	 VAISSELLE JETABLE		 BARQUETTES EN PLASTIQUE
	 PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	 EMBALLAGES MÉTALLIQUES	 BOUTEILLES EN PLASTIQUE	> Les emballages/papiers doivent être déposés en vrac dans le bac (pas de sac) > Les grands cartons doivent être déposés en déchèteries
	 BOÎTES ET SUR-EMBALLAGES EN CARTON	 BRIQUES ALIMENTAIRES	 FLACONS DE PRODUITS D'HYGIÈNE EN PLASTIQUE	 FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS EN PLASTIQUE
	> N'OUBLIEZ PAS D'ÔTER LES BOUCHONS ET CAPSULES > DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES  BOUTEILLES EN VERRE			Consultez la liste des emplacements sur le site du syndicat : smirtomduvexin.net  BOCAUX EN VERRE
	 POTS EN VERRE			

Le suivi des tonnages collectés sur les 72 communes du SMIRTOM du Vexin montre une augmentation des erreurs de tri depuis 2016. Le taux de refus est passé de 13.03 % à 23.05 % en 4 ans. Ces erreurs de tri coûtent cher : plus de 3.00 € par an et par habitant, soit 165 000 € par an pour les 72 communes du SMIRTOM du Vexin.

Le respect des consignes de tri fait partie de l'optimisation du coût du service de collecte des déchets. Nous avons besoin de la participation de tous pour améliorer nos performances.

Retrouvez les consignes de tri : sur le calendrier de collecte, sur notre site internet ou en contactant nos ambassadeurs de tri au 01 34 66 18 40



Alain MATÉOS

Vice-Président
en charge de la collecte

Vous n'avez pas eu vos bacs, vous avez besoin d'un réajustement de volume, ou votre bac est détérioré, comment faire ?

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société ESE-CITEC afin d'effectuer la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Vous pouvez vous signaler :

par internet https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/

ou par téléphone **0 800 002 617** (appel gratuit)

L'échange de votre bac est gratuit. **La livraison s'effectuera en mairie du lieu de votre domicile dans un délai maximum de 2 mois.** Vous devrez rapporter votre ancien bac vide en échange.

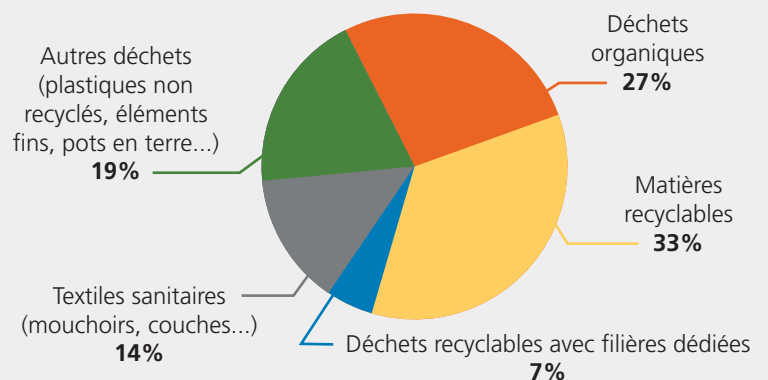
En cas de déménagement, les bacs n'étant pas la propriété des occupants, vous devez donc les laisser au domicile auquel ils ont été affectés par le Syndicat.



En 2020, sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM du Vexin (54 265 habitants répartis sur 72 communes), la production d'ordures ménagères résiduelles a été de 13 600 tonnes, **soit environ 251 kg par habitant pour un an !**

Le volume des ordures ménagères que nous produisons est bien trop conséquent, sachant qu'on y retrouve des déchets qui pourraient être compostés, recyclés ou tout simplement évités.

Répartition du bac d'ordures ménagères



Comment faire pour réduire le contenu de ma poubelle d'ordures ménagères ?



Le SMIRTOM du Vexin s'engage dans la réduction des déchets :
le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La réduction des déchets est actuellement un des axes principaux pour la préservation de l'Environnement. Le SMIRTOM du Vexin souhaite s'inscrire dans l'objectif « zéro déchet » de la Région Ile-de-France.

La mise en place du compostage individuel fait partie des leviers qui peuvent permettre d'atteindre cet objectif.

C'est dans le cadre de cette démarche que le Syndicat a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Le SMIRTOM du Vexin vous proposera prochainement d'acheter des composteurs pour vos déchets fermentescibles (restes de repas, déchets végétaux...).



Frédérique CAMBOURIEUX

Vice-Présidente
en charge du développement éco-responsable

1 - Triez à l'aide des bacs de collecte jaune et vert les emballages, les papiers, et les verres pour qu'ils soient recyclés (voir page 3)

2 - Un certain nombre de déchets bénéficient de filières de collecte dédiées : rapportez vos déchets en déchèteries ou dans les points de collecte, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles
- petits électroménagers, piles et ampoules dans les magasins
- médicaments en pharmacie
- meubles, électroménagers, multimédias, vélos dans les recycleries/association/site de revente (exemple : EMMAUS, Vinted, Le Bon Coin,...)

3 - Réduire tous les gaspillages, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets

4 - Consommer autrement :

- acheter en vrac
- limiter les produits en plastique et les produits jetables
- privilégier les éco-recharges, la réparation plutôt que le remplacement

5 - Trier les déchets végétaux et alimentaires pour les composter

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin

8, chemin de Vernon - 95450 Vigny

Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net

www.smirtomduvexin.net

Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :

CITEO

